

## RAPPORT DE REALISATION DU POSTULAT 4.03/25

« Bâtiments publics ou semi-publics : mettre en place un dispositif de concertation et de coordination »

Monsieur Aliou Wade, Groupe PS

Le postulat 4.03/25 demandait au Conseil communal de mettre en place un dispositif de concertation et de coordination entre les principaux acteurs publics ou semi-publics concernés par le patrimoine immobilier à Delémont, notamment l'État jurassien, l'Hôpital du Jura, la Bourgeoisie et la Ville. L'objectif visait à favoriser une vision coordonnée du développement des bâtiments concernés, à éviter la multiplication d'études parallèles et à optimiser l'utilisation du patrimoine existant.

### Coordination existante

Le Conseil communal entretient déjà des échanges réguliers avec les différentes institutions mentionnées dans le postulat, tant au niveau politique qu'administratif. Ces contacts permettent d'assurer une coordination adaptée aux projets en cours et aux enjeux liés au patrimoine immobilier.

Des rencontres périodiques ont notamment lieu avec la Bourgeoisie de Delémont concernant les dossiers présentant des intérêts communs, en particulier dans le domaine immobilier. De même, les autorités communales sont régulièrement en relation avec les services cantonaux dans le cadre de projets spécifiques ou de réflexions plus générales portant sur l'évolution du patrimoine de l'État.

Dans le contexte des réorganisations liées à l'arrivée de Moutier dans le Canton du Jura, une délégation cantonale a rencontré le Conseil communal et des représentants de l'administration communale en septembre 2025 afin d'échanger sur la localisation future de certains services et établissements scolaires. À cette occasion, le Conseil communal a insisté sur l'importance de maintenir et valoriser les activités étatiques à proximité de la Vieille Ville, compte tenu de leur impact direct sur la vitalité économique locale. Cette orientation est notamment reprise dans la stratégie immobilière cantonale 2026-2040, qui prévoit la création d'un pôle regroupant plusieurs services transversaux, le Service de la population et le Guichet unique à rue de la Justice 2, actuel bâtiment du Service des contributions.

### Projet de nouvel hôpital et évolution du site actuel

Depuis le dépôt du postulat, le projet de nouvel hôpital de soins aigus dans le secteur Gare Sud a connu des avancées importantes, en particulier après l'octroi par le Parlement jurassien, le 10 décembre 2025, d'une garantie étatique en faveur du projet.

Dans ce cadre, les échanges entre la Ville et l'Hôpital du Jura se sont intensifiés, tant au niveau des services que des autorités. Le Conseil communal suit attentivement l'évolution du dossier, notamment dans le cadre de la procédure du plan spécial Gare Sud actuellement en examen préalable auprès des services cantonaux compétents.

Parallèlement, le Conseil communal est conscient des enjeux liés à la future réaffectation du site hospitalier actuel. Il veille à ce que les réflexions en cours s'inscrivent de manière cohérente avec les objectifs du Plan d'aménagement local et avec les besoins de développement de la Ville. Il est à noter que chaque collectivité publique, en tant que propriétaire, garde l'entière autonomie et indépendance dans la gestion de son parc immobilier. A ce titre, la coordination n'est parfois pas possible en raison d'intérêts différents.

### Conclusion

Le Conseil communal considère que les mécanismes de coordination actuellement en place permettent d'assurer un suivi adéquat des projets immobiliers publics et semi-publics touchant le territoire communal. Les échanges bilatéraux réguliers avec les différents partenaires concernés répondent de manière souple et pragmatique aux besoins de concertation. Au vu de la diversité des acteurs concernés, de leurs compétences respectives et des enjeux propres à chaque institution, la création d'une structure de coordination commune n'apparaît pas nécessaire à ce stade.

Le Conseil communal poursuivra néanmoins les démarches de concertation existantes chaque fois que les projets concernés le nécessitent. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à prendre acte du présent rapport et à classer le postulat 4.03/25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 19 mai 2026